Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 16 Juin 1887 No. 35.

ABONNEMENTS :
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

A LA NATURE.

Nulla natura est quae non sit ex Deo.
Saint Augustin.

Je t'aime et je t'admire, ô féconde nature !
Et quand mes yeux ravis contemplent ta beauté,
Je m'émeus et tressaille, ainsi qu'à la lecture
D'un poëme enchanté.

O terre je comprends que des âmes choisies,
Qui de la raison seule acceptent le flambeau,
N'aient voulu voir qu'en toi toutes les poésies
Et la source du beau ;

Que tant de beaux esprits de la Grèce et de Rome
Aient pu croire jadis à ton éternité,
Et même te vouer le culte que doit l'homme
A la divinité !

C'est que tu réfléchis, comme un miroir fidèle.
Du Créateur divin les beautés, les grandeurs,
Et qu'un de ses rayons sur ta sphère immortelle
A vers ses splendeurs.

A. B. ROUTHIER.

PENSÉES.

—La Jalousie, c'est l'amour malade.

STAEL.

—Il y a des esprits si stériles qu'il n'y pousse pas même de bêtise.

LAMENNAIS.

—La maladie ne cesse pas d'avoir de grands avantages ; elle délivre de la société.

VOLTAIRE.

—Tel a cru grandir qui n'a fait que monter.

DE FREYCINET.

—Le génie invente, la raison perfectionne.

VICO.

—Dès mon enfance, j'ai ouvert vos livres, ô philosophes ! Je m'en suis nourri vingt ans. Jamais Babel ne vit une plus grande confusion et tant de discorde. Au milieu de tous vos systèmes, rien n'est certain pour personne, que l'incertitude de toute chose.

PIERRE LEROUX.

LE BON SENS D'UNE JEUNE FEMME.

—Il me le faut, George, disait la jolie femme de M. Lagrâce ; il est donc inutile que tu prennes cet air grave.

—Ai-je l'air grave ? demanda le mari, en ébauchant un sourire qui fut loin d'être un succès.

—Oui, grave comme un homme sur le banc des condamnés, répondit-elle. Voyons, cher, reviens à la gaieté, et regarde moi comme si tu avais au moins un ami dans le monde. Vous aimez bien l'argent, vous autres les hommes !

—Combien cela va-il couter ? fit M. Lagrâce.

Il fit un second effort pour paraître gai et approbateur.

—Vingt-cinq piastres environ, répondit la jeune femme d'une voix timide, car elle savait que cette somme paraitrait extravagante.

—Vingt-cinq piastres ! Mais, Marie, me prends-tu pour une mine d'argent ? Et la physionomie de M. Lagrâce changea extrêmement d'expression.

—Mon cher George, fit sa femme avec un mouvement d'impatience, tu me regardes comme si j'étais un objet de crainte au lieu d'affection. Je ne crois pas que cela soit bon de ta part. Je n'ai eu que trois robes de soie depuis notre mariage, tandis qu'Anny Breau en a eu six ou sept, pendant la même période, et chacune des siennes coûte plus que les miennes.

Je sais que tu me trouves extravagante, mais je voudrais que ta femme fut comme quelques-unes de mes connaissances. Je crois que tu découvrirais la différence avant longtemps.

—Là, là, ma chérie, ne me parles pas de cette manière ! Je t'apporterai l'argent ce soir, c'est à-dire, si.........

—Pas de si, ni de mais, s'il te plait. La phrase est complète sans eux. Merci, cher ! Je vais sortir cette après-midi et acheter de la soie. Ainsi ne manque pas d'apporter l'argent. J'ai passé dans la rue—hier et vu l'un des plus beaux patrons qu'il sont possible d'admirer. Il convient parfaitement à mon teint. Je serai inconsolable s'il est vendu. Tu ne me désappointera pas ?

Et madame Lagrâce mit sa main blanche et douce sur le bras de son mari et lui adressa un sourire persuasif.

—Oh, non. Tu auras l'argent, dit M. Lagrâce, en s'éloignant abruptement de sa femme.

—Dans sa précipitation il oublia de l'embrasser comme il en avait l'habitude avant de partir.

—C'est toujours la même chose, fit madame Lagrâce changeant complètement de manière en entendant la porte de la rue se fermer. Je n'ai qu'à parler "argent" à George et immédiatement un nuage se forme dans le firmament.

—Vingt-cinq piastres pour une autre robe de soie, s'écria mentalement le mari de la vaine, jolie et étourdie madame Lagrâce, en fermant la porte derrière lui. J'ai promis de payer aujourd'hui la note du marchand de charbon, mais j'ignore d'où viendra l'argent. Le charbon est presque épuisé, et il en faut encore. Oh, je suis découragé. Tous les ans je recule. Cet hiver j'espérais pouvoir être audessus de mes affaires ; mais si les robes de soie doivent être à l'ordre du jour, il ne me reste aucune chance d'y arriver. Les dettes, les dettes ! combien j'ai travaillé pour ne pas en encourir ! Mais graduellement et sûrement à présent, elles m'étreignent. Oh, si je pouvais m'en débarrasser aujourd'hui, tandis que j'ai la force de la jeunesse. Si Marie pouvait voir seulement comme je vois—si je pouvais lui faire comprendre ma vraie position ! Hélas, cela n'est pas possibles, je le crains !

Et M. Lagrâce hâta le pas, parce que son cœur battait plus vite, et son esprit devenait surexité.

Peu de temps après le départ de M. Lagrâce le courrier apporta une lettre à son adresse. Sa femme examina l'écriture sur l'enveloppe, due à une plume ferme, en se disant, "de qui peut-elle venir ?

Quelque chose de plus que la curiosité la poussait. Un secret pressentiment l'avertit que la missive apportait des mauvaises nouvelles à son mari. Le timbre indiquait une lettre de la ville. depuis dernièrement plusieurs de ces lettres étaient venues à son adresse, et elle avait remarqué qu'il les lisait rapidement, les fourrait dans sa poche sans mot dire, et devenait silencieux et triste.

Madame Lagrâce retourna la lettre plusieurs fois dans ses mains d'un air pensif, et l'image de son mari, grave et silencieux qu'il était devenu généralement dans ces dernier temps, se présenta devant elle avec une intensité inaccoutumé. Son cœur se sentit touché. Déposant la lettre sur une table où elle frapperait le regard de son mari à son retour, madame Lagrâce s'occupa de ses devoirs domestiques mais une étrange sensation, comme un poids, pesait sur son cœur—un pressentiment de malheur prochain—une vague inquiétude que son égoïsme n'avait pas connue jusqu'alors.

Si les pensées de madame Lagrâce retournaient, comme cela était naturel, vers l'élégante robe de soie qu'elle devait acheter ce jour là même, elle ne ressentait plus l'orgueilleuse satisfaction qui était entrée dans son cœur vaniteux quelques instants auparavant.

—Si seulement je savais le contenu de cette lettre, dit-elle une demi heure plus tard, l'esprit encore sous l'enfluence du sentiment qui l'avait saisie si étrangement.

—Elle s'approcha de la table, prit la lettre, et en examina l'écriture. Cela ne l'éclaircit point Graduellement elle devient certaine que son contenue était de nature à troubler son mari.

—Il est mystérieux depuis quelque temps, se dit-elle intésieurement. Cette idée la choquait considérablement. "Il devient plus silencieux et plus réservé," ajouta-t-elle, et sa pensée, sous la pression d'un excitation fiévreuse s'en alla vers une autre direction. "Il est plus contemplatif et moins intéressé dans son entourage. Sa froideur me fait parfois frisonner, et son irritation me chagrine."

—Il y a quelque chose qui va mal avec lui cette année ! s'écria-t-elle à haute voix. Qu'est-ce que cela pourrait bien être ? Elle avait encore la lettre dans ses mains. Cela pourrait m'éclaircir ajouta-t-elle.

Avec bien des précautions elle ouvrit l'enveloppe sans briser le papier, de manière à la cacheter de nouveau. C'était un compte de $60, avec un billet de la main du créancier lui-même, un bijoutier.

—Si ce compte n'est pas payé sur le champ, écrivait-il, je vois prendre des procédés judiciaires. Il est dû depuis une année, et je suis fatigué de recevoir des excuses au lieu de mon argent.

Ce compte était pour une montre de dame, que madame Lagrâce avait presque forcé son mari d'acheter.

—Pas encore payée ? Est-ce possible ? s'écria la petite femme, avec un grand étonnement, tandis que le sang lui montait au front.

Elle s'assit pour songer. La lumière commença à se faire dans son esprit. Tandis qu'elle était encore ainsi occupée, une seconde lettre arrive pour son mari. Elle l'ouvrit sans hésitation. Un autre compte et un autre billet impératif !

Pas encore payé ! Est-ce possible ? répéta-t-elle.

C'était un compte de vingt piastres pour bottines et pantouffles, achetées depuis 3 ou 4 mois.

—Cela ne saurait continuer ainsi. s'écria la jeune femme étonnée ; non, cela ne peut pas ! Elle mis les deux lettres dans sa poche d'un air résolu, et à partir de ce moment jusqu'à l'arrivée de son mari son petit cerveau ne cessa d'engendrer de nouvelles idées. Elle s'aperçut, dès qu'il entra, que son front était encore chargé des sombres pensées du matin.

—Voici l'argent pour ta nouvelle robe, dit-il, en le retirant de sa poche de veste et en le lui donnant en courant.

Il ne l'embrassa point, ni ses lèvres effleurèrent-elles un sourire comme autrefois. Mais sa voix était calme si elle n'était pas gaie. Un baiser et un sourire en ce moment aurait été plus précieux pour la jeune femme que cent robes de soie. Elle prit l'argent en disant.

—Merci, cher. Tu es bon de te rendre à mes désirs.

Quelque chose de sa voix et ses manières fit jeter à M. Lagrâce un regard interrogateur sur sa femme. Mais elle se tourna, et il ne put lire sen expression.

Il était plus grave et plus silencieux que d'habitude, et mangea sans manifester aucun appétit.

—Reviens de bonne heure, cher, dit madame Lagrâce en marchant jusqu'à la porte avec son mari.

—Est-tu impatiente de me voir admirer ta nouvelle robe de soie ? demanda-t-il en essayant de sourire.

—Oui. Elle va être splendide, fit-elle.

Il la quitta abruptement et sortit de la maison. Pendant quelque temps elle resta immobile, et un changement complet s'opéra en elle. Elle rentra ensuite dans sa chambre et s'habilla pour sortir. Deux heures plus tard nous la trouvons dans la boutique du bijoutier.

—Puis-je vous parler quelques mots ? dit-elle en s'adressant au propriétaire qui la connaissait très bien.

—Certainement, dit-il, et ils se retirèrent à l'extrémité du comptoir.

Madame Lagrâce retira de sa poche une montre et une chaîne de dame, les déposant sur un vitrail, et tenant dans sa main le compte qu'elle avait pris dans l'enveloppe adressée à son mari, dit :

—Je n'ai pas le moyen de porter cette montre ; les finances de mon mari sont trop limitées.

Je vous le dis franchement. Elle n'aurait jamais dû être achetée : mais mon mari trop indulgent a succombé aux importunités de sa jeune et sotte femme. Je dis cela afin de ne pas lui en imputer le blâme. Maintenant, monsieur, faites comme bon vous semblera. Reprenez la montre, si c'est possible, et dites-moi combien je dois en outre vous payer.

Le bijoutier se mit à songer. Cette proposition le prenait un peu par surprise. Il resta muet pendant une minute ; puis, prenant le compte et la montre,, il dit : "Attendez un moment," et il se rendit à son bureau.

—Cela fera-t-il ?

Il était revenu vers elle, et lui présenta le compte acquitté. Sa figure respirait le contentement.

—Combien dois-je vous payer ? demanda madame Lagrâce en sortant son portefeuille.

—Rien, répondit-il, la montre n'est pas endommagée.

Vous venez de faire un acte de bonté, monsieur, dit madame Lagrâce d'une voie émue. J'espère que vous ne jugerez pas mon mari avec défaveur. Ce n'est pas sa faute si le compte n'a pas été payé, Bonjour, monsieur.

Madame Lagrâce baissa son voile sur sa figure, et sortit de la boutique d'un cœur léger et d'un pas allègue. Le plaisir qu'elle avait éprouvé en recevant sa montre était loin d'égaler la joie qu'elle ressentait maintenant en s'en séparant. De chez le bijoutier elle se rendit chez le cordonnier et paya son compte, de là chez sa modiste où elle paya son dernier chapeau.

—Je sais que tu meurs de voir ma nouvelle robe, dit madame Lagrâce, gaiement, en passant son bras dans celui de son mari à son retour tard dans la soirée. Viens en haut et je vais te la montrer. Viens ! n'arrête pas, George, comme si tu avais peur.

George Lagrâce suivit sa femme avec indifférence, ressemblant plus à un homme sur le point de recevoir une terrible sentence que dans l'attente de voir quelque chose agréable. Ses pensées étaient amères.

—Vais-je perdre ma femme, demanda-t-il dans son cœur, la perdre dans un monde de folie, de mode et d'extravagance !

—Assieds-toi, George, dit-elle en lui présentant une chaise.

Ses manières avaient subi un changement. La gaieté de son maintien avait disparu. Elle prit quelque chose dans un tiroir et saisissant un tabouret elle le plaça près de son mari, et s'asseyant, elle s'appuya sur lui et le regarda avec amour. Puis elle lui donna le compte du bijoutier.

—Il est acquitté, tu vois ; et sa voix trembla un peu.

—Marie, comment cela se fait demanda-t-il ; qu'est,ce que cela veut dire ?

—J'ai rendu la montre, fit-elle ; et M. Rose a acquitté le compte. J'aurais payé les dommages, mais il ma dit qu'elle était aussi bonne que neuve, et il ne voulut rien accepter.

LA MORT DE L'ATHÉE.

On annonce à l'athée qu'il faut mourir. Que se passe-il en lui à ce dernier moment ? Je veux, chose presque impossible, qu'il ait étouffé les remords, qu'aucun doute n'alarme son incrédulité : est-il exempt, pour cela, de terreurs et d'angoises ? Interrogez quiconque a vu sur son lit de mort l'athée, non pas atteint d'une de ces maladies violentes dont l'effet est de suspendre les fonctions de l'âme, mais jouissant encore de ses facultés morales et sachant qu'il va bientôt expirer. La vive image de ce qu'il perd, occupe tout l'esprit du moribond. Il avait des attachements, des habitudes ; il tenait à la vie par mille liens qui se rompent à la fois : rupture effroyable qui, séparant soudainement l'âme de tout ce qui lui fut cher, la laisse seule et blessée dans un vide infini. Cet abîme sans fond, où elle va descendre, cette solitude morne, ce silence éternel, ce sommeil glacé, cette nuit qui n'aura jamais d'aurore, cette privation de tout bien, avec un désir invincible du bien-être ; toutes ces idées et une foule d'autres non moins désolantes, pèsent sur cette âme misérable, la bouleversent, la déchirent et commencent son affreux supplice. Mais que dira de son état, pour peu qu'il lui reste quelques doutes sur les principes qu'il s'était faits ? comment peindre ces anxiétés, ces regrets à demi étouffés par le désespoir, et ce regard consterné, qu'une rencontre de toutes parts qu'un passé sans consolation et un avenir sans espérance ! Ce n'est plus alors le néant qu'elle redoute : elle l'appelle, au contraire, de tous ses vœux et l'appelle en vain : l'éternité seule lui répond. Tirons le rideau sur le reste de cette scène épouvantable, et laissons à l'enfer ses secrets.

LAMENNAIS.

AGRICULTURE.

CHOIX DES COUVEUSES.

A moins d'y être contraint, nous devons nous abstenir de faire couver les jeunes poules ; ce sont presque toujours de fort mauvaises ; capricieuses, peureuses, se remuant sans cesse, cassant les œufs, et plus tard écrasant les poulets par étourderie Il ne faut mettre un couvoir que les poules âgées d'au moins deux années. Plus elles sont vieilles, mieux elles valent ; elles ont alors, en général, la patience, le calme, la prévoyance qui manquent aux jeunes volailles, à quelque genre qu'elle appartiennent. Parmi les couveuses d'un âge respectable, il y a encore un choix à faire : on doit repousser celles qui, l'année précédante, se sont rendues coupables de quelques peccadilles. Il y a des vieilles poules, excellentes pondeuses, qui sont, malgré leur âge, des couveuses détestables. Lorsque des œufs de choix produisent des poulets maladifs, cela provient presque toujours, de ce que les œufs ont été mal couvés ; les poulets ne s'en remettent jamais.

Avant de donner des œufs à une poule, il est utile de s'assurer de ses dispositions. Dans ce but, on la place là où elle doit couver, et on lui donne quelques œufs en plâtre ou naturels (mais ces derniers sont perdus,) sur lesquels on laisse la poule deux ou trois jours, en la traitant comme si elle couvait. Cet espace de temps écoulé, si la poule persiste à se laisser toucher sans quitter le nid, elle est en état de recevoir des œufs. Le nombre de ces derniers varie, selon la taille de la poule, entre douze et quinze. Les œufs sont placés sur de la paille hachée ou sur des balles d'avoine ou de blé, et le nid, établi dans une boîte ou panier, doit être assez large et plat pour que les œufs ne puissent être mis les uns sur les autres par les mouvements de la poule. Ces précautions ont leur importance ; sans elles, souvent, l'incubation n'a lieu qu'imparfaitement.

Le Manitoba.
Jeudi, 16 Juin 1887.

REPONSE AUX ATTAQUES.

Le notoire apostat Chiniquy est rendu à Winnipeg. Nous n'aurions point fait le moindre commentaire sur sa présence au milieu de nous si dès son arrivée il n'eut attaqué notre religion et ses ministres.

Malgré ses 79 ans, il n'a rien perdu de sa rage anti-catholique. Dans un discours, qui n'était pas improvisé, il a répété pour la millième fois ses calomnies contre l'église catholique, l'accusant de l'avoir persécuté depuis qu'il l'a abandonnée, accusant même les prêtres d'avoir voulu le faire mettre à mort il n'y a encore que quelques semaines.

Le malheureux, il n'a rien autre chose à dire. Toute sa doctrine se résume à calomnier celle qui l'a rejeté de son sein ; ceux qui connaissent sa vie savent bien qu'il n'a abandonné l'église catholique que parcequ'il en a été chassé. Après avoir subi divers interdits et l'expulsion d'une communauté religieuse, où, pour un moment, il avait voulu cacher son hypocrisie, il passa aux Etats-Unis où, après quelques scandales, il fut excommunié par son évêque, et termina enfin, comme les comédies de Molière, par un mariage. Le masque était jeté ; dès lors, il se déclara apostat et commença à prêcher publiquement contre l'église catholique. Il se vante d'avoir été cité 33 fois devant les tribunaux depuis qu'il a entrepris ses courses évangéliques ; il pourrait dire 50 fois et nous le coirions tout de même ; seulement, ce n'est pas pour le nom de Jésus-Christ, comme St. Paul, qu'il a enduré cela et ce n'est pas l'église catholique qui l'a poursuivie. Ses mauvaises aventures lui sont venues de sa rage et de ses imprudences.

Les hommes intelligents, qui appartiennent à une autre croyance que la nôtre savent bien qu'un prêtre apostât n'est plus qu'un misérable qui fait la honte de l'humanité.

En terminant, nous dirons que la question de l'évangélisation des Canadiens-français que le prêtre apostat a aussi abordée n'est rien moins qu'absurde et ridicule : nous, catholiques, sommes aussi intelligents, aussi instruits que les membres de n'importe quelle secte de nos frères séparés, et il est généralement reconnu que nous pratiquons notre religion tout au moins aussi bien sinon mieux qu'eux ; par conséquent, si l'on veut travailler à faire briller quelque part les lumières du christianisme ce n'est pas chez nous ; on aurait plutôt fait d'aller évangéliser celles des peuplades sauvages qui vivent encore dans l'idolâtrie.

ECHOS DE LA LEGISLATURE.

Avant que la législature fût prorogée une résolution a été passée portant que si le projet de loi du chemin de fer de la vallée de la Rivière-Rouge était désavoué à Ottawa, les travaux de construction n'en fussent pas moins commencés. Puis si Ottawa exerce encore son prétendu droit de désaveu qu'un appel soit fait au Conseil Impérial.

Un projet de loi qui a été adopté à la dernière séance de la législature pourvoit à ce que le salaire des employés du service civil puisse tout aussi bien être saisi que celui de n'importe quel individu.

M. Alexander Murray venant d'être nommé commissaire municipal, a donné sa démission comme député d'Assiniboia. Il remplace M. Ptolemy qui tout probablement deviendra député trésorier provincial.

Nous offrons nos plus sincères félicitations à M. Murray. Depuis longtemps en chambre, il s'est acquis l'estime de tout le monde, et pour notre part nous l'avons toujours eu pour ami.

Nouvelles Politiques.

—Le gouvernement a décidé que toutes les marchandises achetées de bonne foi avant le 13 mai dernier seront admises au Canada sous l'ancien tarif jusqu'au 1er juillet. Les importateurs devront établir à la satisfaction du ministre des douanes que ces achats ont été faits avant le 13 mai.

A la demande de l'honorable M. Chapleau, le parlement fédéral a voté une somme de $20,000 pour la construction des édifices publics à Saint-Jérôme, qui devront contenir le bureau de poste et un bureau d'accise.

—La Chambre des Communes a voté $100,000 pour aider à fonder à Londres un Institut Impérial, dont le but sera de faire connaître les ressources des diverses colonies de l'Angleterre.

Le Canada a un immense intérêt à voir figurer ses produits en pleine capitale de l'Empire Britannique et c'est ce que la députation a été unamine à comprendre.

La *Presse* dit que dans le cas où l'honorable M. Chapleau accepterait la position de lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, MM. Gaudet et Leclaire, avocats de Montréal, poseront probablement leur candidature dans le comté de Terrebonne.

—M. C. P. Davidson, un des avocats les plus en vue du barreau de Montréal a été nommé juge de la Cour Supérieure *vice* feu le juge Torrance. M. Davidson a fait ses études au *High School* de cette ville et son cours de droit à l'Université McGill. Il fut d'abord gradué bachelier en droit et plus tard docteur en droit. Il fut admis au barreau en juin 1864 et créé Conseiller de la Reine en 1878.

—Les journaux parlent beaucoup du choix de l'hon. M. Laurier comme chef de l'opposition.

Le *Mail* s'y oppose sous prétexte que la position appartient de droit à un député d'Ontario.

Le *News* approuve le choix, rend hommage à l'éloquence et aux talents de l'honorable député de Québec-Est, dont la popularité est incontestable, mais se réserve le droit de le juger comme organisateur et chef de parti.

—Il est certain que l'hon. M. Chapleau sera lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et c'est probable que le sénateur Lacoste lui succèdera dans le cabinet bien qu'il soit aussi question de M. Girouard, député de Jacques-Cartier.

—M. Thomas Greenway, chef de l'opposition à la législature de Manitoba, a reçu lundi, à l'hôtel *Grand Union*, la somme de $930.00 qui lui a été présentée par ses amis politiques en reconnaissance des services qu'il a rendu au parti grit en général et surtout comme chef de l'opposition à notre législature.

ESTIMATIONS SUPPLEMENTAIRES.

A la dernière séance de la législature, vendredi dernier, l'hon. M. Norquay a présenté les estimations budgétaires et toutes ont été passées comme suit :

Sténographie pour la législation ....$	1,200 00
Octrois aux écoles publiques.	10,000 00
Chemin de la Vallée de la Rivière-Rouge........	1,000,000 00
Horticulture	250 00
Exposition de la Puissance....	500 00
Asile des orphelins............	200 00
Bureau du commissaire des licences	900 00
Indemnité à trois employés de la Cour du Banc de la Reine qu'on a remercié de leurs services	193 32
Extra pour le député-greffier de la cour de comté à Winnipeg	120 00
Magistrat de police de Brandon	150 00
Extra au géolier de Brandon..	50 00
Travaux publics additionnels.	5,000 00
Frais de port et dépenses incidentes, département du trésor	100 00
Dépenses, département du Secrétaire	375 00
Feux de prairie............	10,000 00
Octroi aux bâtisses permanentes pour l'agriculture...	5,090 00
Octroi à l'association des fleuristes............	250 00
Octrois, fins charitables.......	200 00
Dépenses, département du Procureur-Général........	280 00
Asile des aliénés de Manitoba	575 00
Cours de comté, frais de port, etc......	10 00
Dépenses, police provinciale..	150 00
Frais du shérif............	250 00
Entretien du palais de justice.	2,400 00
Dépenses imprévues.........	600 00
Kildonan............	150 00
Entretien des bâtisses du parlement............	420 00
Entretien des bâtisses de l'éducation et des titres de terrains............	390 00
Assistant-greffier de la chambre............	150 00
Sergent-d'armes............	50 00
Clercs sessionnels............	600 00
Messagers	600 00
Papeterie............	500 00
Timbres et télégraphe..........	75 00
Impressions se rapportant à la législation, environ.......	1,500 00
Bibliothèque	700 00
Députés............	3,500 00
Soit un total d'environ......$1,049,438 32	

ESTIMATIONS SUPPLEMENTAIRES.

Dans les estimations supplémentaires qui ont été présentées aux Communes, il est surtout intéressant de connaître les suivantes qui se rapporte à Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest.

BATISSES PUBLIQUES DANS MANITOBA.	
Stations pour émigrants à Emerson et à Brandon....... $	305 00
Maison des émigrants à Winnipeg y compris le terrain..	15,000 00
Bureau de poste de Brandon..	4,000 00
Bureau de poste de Winnipeg, disposer le 3ème étage pour Bureau des Terres............	1,900 00
BATISSES PUBLIQUES AU NORD-OUEST.	
Hôpital à McLeod......	1,500 00
Réparations à la résidence du lieutenant-gouverneur à Régina	300 00
Palais de Justice à Régina, réparations et ameublement	2,500 00
Maison de douane à McLeod.	3,000 00
Bâtisses de la Police Montée.	100,000 00
Lignes télégraphiques	29,000 00
AFFAIRES DES SAUVAGES. DANS MANITOBA ET LES TERRITOIRES.	
Ecole industrielle, agences Lac Manitoba, et Portage-la-Prairie............	5,000 00
Education et entretien de 160 élèves............	8,000 00
Briquetage des écoles industrielles de Qu'Appelle......	2,000 00
Ecole industrielle presbytérienne au lac Rond............	1,500 00
Octroi au ministre Brick pour établir une école et un moulin à Shaftesbury, district de la Rivière la Paix..	2,000 00
DÉPENSES DIVERSES.	
Parc de Banff............	15,000 00
Pour aliénés du Nord-Ouest dans l'asile de Manitoba...	2,786 00
Pour aliénés de Keewatin dans l'asile de Manitoba...	6,600 00
Réclamations de la rébellion.	513,000 00
Dépense de la commission réglant les réclamations....	7,900 00
Octrois à certains militaires pour services extra...........	2,925 00
Balance à payer au Sec. de la commission............	929 00

AU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE.

Demain soir, 17 juin, à 8 heures, aura lieu au Collège de Saint-Boniface une séance littéraire, dramatique et musicale et la distribution solennelle des prix. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont cordialement invités à assister.

Voici l'excellent programme qui sera rempli :

A. M. D. G.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE.

Séance Littéraire, Dramatique et Musicale et Distribution Solennelle des Prix,

Vendredi, 17 Juin 1887, à 8 heures p.m.

PROGRAMME.

1ère partie.—Discours.

Le Panthéisme.....E. Gauthier-Landreville.

Le Collège Saint-Boniface et l'Université de Manitoba ....H. Royal.

Chœur et orchestre.

Vacances, Vacances..........................Auber.

Prix.

LES PLAIDEURS.
(Racine.)

Acte III—Scène III.

Personnages :

Dandin, juge.......................... R. Goulet.
Léandre, fils de Dandin...... A. Versailles.
L'intimé, secrétaire, avocat improvisé .... H. Royal.
Petit Jean, portier, avocat improvisé .... A. McDermot.
Le Souffleur.......................... V. Bourdeau.

Chœur des Pêcheurs (avec orchestre). (Auber).

2nde partie.—Prix.

Chœur de Triomphe (avec orchestre). (Auber).

PLAIDOYER "Le Prix de Sagesse."
Joseph Samson (Maître d'Ecole) Président.
Joseph Gaudet, Fortunat Létourneau, Antoine Gingras, Arthur Clément, Joseph LaRivière, Herbert Peters, Téeode Milord, Edmond Buron, Alfred Harrison......... Avocats.

Prix.

Hymne au Sacré Cœur : En avant, marchons.

God Save the Queen.

CONCERT SACRE

Comme nous l'annoncions la semaine dernière, le grand concert sacré qui a été préparé au profit de l'hôpital sera donné à la cathédrale de Saint-Boniface, lundi prochain dans la soirée.

Nous sommes certains que toute notre population tiendra à honneur d'assister et ainsi encourager l'œuvre si recommendable du nouvel hôpital de Saint-Boniface.

PROGRAMME.

I.

ENTRÉE :

Orgue....Marche Pontificale.... G. Gagnon.
M. Albert Bétournay.

Solo et Chœur, Super Flumina..Lambillotte.
Mme G. Germain et le chœur.

Duo... .... Tantum Ergo.................Rossi.
MM. E. Trudel et L. J. A. Lévêque.

Solo... A la Grâce de Dieu... Louisa Puget.
Mlle Marie Cassette.

Chorus............ Alma............Lambillotte.

II.

Soli et Chœur, O Cor Amoris, Lambillotte.

Duo................. Ave Maria .....Lambillotte.
Mme G. Germain et M. L. J. A. Lévêque.

Chœur, Notre-Dame d'Héas, par les enfants de l'Orphelinat.

Chant National, Grand chœur à cinq voix. (Paroles de Sir G. E. Cartier, musique de E. Beaubien. Ce morceau de musique n'a jamais été publié et n'a été chanté qu'au Collège de Montréal.)
MM. E. Trudel et L. J. A. Lévêque, soli, et le chœur.

GOD SAVE THE QUEEN.

M. Albert Bétournay, présidera à l'orgue et M. l'abbé G. Dugast, aura la direction des chœurs.

SIÈGES........................... 50 centins.

LA FETE-DIEU.

Cette grande fête a été célébrée dimanche, dans notre ville, avec une grande solennité.

Le Rév. Père Allard, administrateur de l'archidiocèse, officiait à la messe, assisté du Rév. P. Bellivau, S.J., comme diacre et du Rév. P. Lafortune, S.J., comme sous-diacre.

Sur le parcours de la procession, les décorations étaient belles ; il y avait deux reposoirs, l'un élevé au milieu des arbres sur la rue Marion et l'autre à la Maison Vicariale des RR. SS. de la Charité.

Le dais était porté par Son Honneur le Juge Dubuc, l'hon. Juge Prud'homme, M. T. A. Bernier, surintendant de l'éducation et M. Roger Marion, M.P.P.

La Fanfare du Cercle Provencher était présente et ne contribua pas peu à l'éclat de la fête.



ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MANITOBA.

CÉLÉBRATION DE SA FÊTE PATRONALE LE 24 JUIN 1887.

Programme de la matinée.

Réunion des membres de l'Association à l'hôtel-de-ville, à 9 heures a.m.

A 9.30 a.m., départ pour le Palais Archiépiscopal d'où l'Association fera escorte au Rév. Père Allard, administrateur de l'archidiocèse, jusqu'à la cathédrale.

MESSE A 10 HEURES.

Immédiatement après la messe, l'Association se rend en procession à l'archevêché ou le Président présente une adresse à M l'Administrateur.—Réponse de M. l'Administrateur.

Programme de l'après-midi.

PIQUE-NIQUE

sur le terrain de M. Roger Marion, M.P.P.,

Les restaurants de tempérance sont ouverts à midi.

Ouverture par la Fanfare du Cercle Provencher

Courses de 100 verges pour garçons au-dessous de 17 ans—1er prix, un porte cigarettes en argent ; 2ème prix, un couteau en argent.

Course de 100 verges pour amateurs de Saint-Boniface—1er prix, $5.00 ; 2ème prix, $2.00.

Course des hommes gras 100 verges—Prix, une paire de superbes pantoufles.

Course en mangeant une tarte—Prix, $1.00.

Course de 100 verges à trois jambes—1er prix, $1.00 ; 2ème prix, $0 50.

Course en mangeant un biscuit—Pour enfants—Prix 1 boîte d'enveloppes.

Course en allumant la pipe—Prix, une jolie pipe.

Course, ½ de mille pour amateurs—1er prix, une pipe d'écume de mer et $1.00 ; 2ème prix, un sac à tabac en pluche.

Course de jeunes filles jusqu'à 11 ans—50 verges—1er prix, un collier en argent ; 2ème prix, un évantail.

Course de 100 verges en béquilles—1er prix, une boîte de chocalat ; 2ième prix, une boîte de savon de toilette.

Course de 50 verges à la brouette vivante—Prix, une boîte de cigares.

Course, ½ mille à cheval—1er prix, $5.00 ; 2ème prix, $2.00 ; 3ème prix, $1 00.

Course avec sauts—Prix, un album.

Trouver ses souliers, pour enfants—1er prix, un plateau en cristal ; 2ème prix, un collier.

Lancer un poids de 14 lbs—Prix, un pot à tabac.

Tug of War—Entre hommes mariés et garçons.

Programme de la soirée.

Séance littéraire, dramatique et musicale donnée sous les auspices de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba, à 8.00 heures p.m., à la salle du Collège de Saint-Boniface.

1ère Partie.

Ouverture—Danse des Sorcières...F. Goëtz.
La Fanfare du C. P.
Discours............................M. T. A. Bernier.
Chant...Le drapeau de Carillon...Sabatier.
M. L. J. Arthur Lévêque.
Summit Palka ....McCosh.
La Fanfare du C. P.
Discours par le Rév. P. Béliveau, S.J.,
Chant...Tout nous dit d'espérer...Rupès.
M. Edmond Trudel.
Au piano—M. Albert Bétournay.
Reine de Cœur...........................F. Goëtz.
La Fanfare du C. P.

INTERMISSION.

2ème Partie.

COMÉDIE EN UN ACTE.

Le désespoir de Jocrisse ou les folies d'une journée.

PERSONNAGES.

M. Plummet, vieux ventier.....M. D. Joyal.
Jocrisse, son domestique,...M. J. B. Joyal.
Scopette, cuisinier de Plummet....M. L. Lanthier.
Laflute, cousin de Jocrisse..... M. A. Joyal.
Griffard, vieux bailli......M. J. B. Lévêque.
Soldats, invalides formant l'escorte de Griffard.

Vive la Canadienne—God Save the Queen.
La Fanfare du C. P.

Portes ouvertes à 7.30 heures p.m., lever du rideau à 8.00 heures.

Admission, 25 cents ; siéges réservés 50 cents.

Billets en vente chez MM. Pelletier et Kéroack ; au bureau de poste et à la porte de la salle le 24 au soir.

La Fanfare du Cercle Provencher, entr'autres morceaux, jouera nos airs nationaux pendant la journée.

Nouvelles Religieuses.

—On annonce que par suite du vote de loi politico-ecclésiastique par les Chambres prussiennes, plusieurs monastères, fermés en exécution des lois de mai, vont se réouvrir.

Au mois de juin le grand monastère des Bénédictins de Beuron s'ouvrira. Il y aura, à cette occasion, une grande fête religieuse à laquelle assisteront les quatre abbés de la congrégation de Beuron.

– Mgr. Lynch, archevêque de Toronto, vient d'adresser à son clergé une circulaire par laquelle il déclare qu'il refusera, à l'avenir, toute dispense de mariage entre un catholique et une protestante. Sa Grandeur dit que l'expérience a prouvé, dans son archidiocèse, que les protestantes mariées à des catholiques ne pouvaient ou ne voulaient pas élever leurs enfants dans la foi catholique. Elle déclare, en conséquence, que les dispenses à cet égard devront dorénavant être demandées directement à Rome.

PERSONNEL.

Notre ami M. L. T. Prud'homme, de Winnipeg, est arrivé ce matin de la province de Québec, accompagné de sa jeune épouse. Inutile pour nous de dire que son voyage a été des plus heureux.

Que les jeunes époux veuillent bien agréer les vœux sincères que nous formons pour leur bonheur.

L'hon. M. LaRivière, trésorier-provincial, arrivera samedi matin de Montréal.

La dame de l'hon. juge Prud'homme est revenue samedi d'un voyage de quelques semaines à Beauharnois, Qué.

M. E. P. Leacock, M.P.P., a été nommé commissaire des terres du chemin de fer de la Baie d'Hudson. M. Leacock a toutes les qualifications requises pour remplir cette importante position. Nos félicitations.

M. Jules Royal et Mademoiselle Royal sont de retour de Montréal.

M. Pailhès, juge au tribunal français de Cochinchine, était à l'*Hôtel St. Boniface*, avec sa dame, ces jours derniers. M. Pailhès était ici dans le but d'examiner les conditions d'un établissement agricole pour divers membres de sa famille.

Choses et Autres.

—M. l'abbé Deschamps, prêtre de St. Sulpice, a rendu l'âme, samedi le 4 courant à l'hôpital Notre-Dame, Montréal.

Le défunt était né en 1843, le 23 février, à St. Henri des Tanneries.

—La France doit élever une statue à Mirabeau.

L'inauguration de la statue est fixée au 23 juin 1889, cent ans jour pour jour, après la séance où Mirabeau affirma solennellement, dans une apostrophe devenue historique, la souveraineté des droits de la nation.

—Un chimiste allemand aurait trouvé un projectile d'un genre nouveau :

C'est un boulet à parois très fragiles qui en éclatant, laisse échapper des gaz anesthésiques d'une grande puissance qui paralysent tous les combattants dans un certain rayon. Il n'y aurait plus ni morts, ni blessés, mais seulement des soldats endormis dont on enlevera les armes et qu'on ferait prisonniers saus effusion de sang.

—M. Van Bruyssel, consul général de Belgique. se propose d'aller, en juillet, visiter le Nord-Ouest et la Colombie Anglaise. Son but est de faire un rapport sur cette partie de notre pays pour l'information de ses compatriotes.

—Le *steamer* le *Comte d'Eu*, de la nouvelle ligne franco-canadienne, est arrivé à Montréal vendredi dernier, venant du Havre. Il apporte une cargaison complète de vins français et de fruits. C'est un superbe vaisseau de deux mille tonneaux, parfaitement aménagé. Il est commandé par le capitaine Laisné.

Le *Comté d'Eu* inaugure le service bimensuel de la nouvelle ligne entre le Havre et Montréal.

—Le gouvernement mexicain a abandonné le projet de tenir une exposition internationale à Mexico, en 1892 pour fêter le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.

—L'hon. J. G. Blaine est parti ces jours derniers pour un long voyage de santé en Europe, ce qui donne à croire qu'il abandonne complètement le champ de la lutte à son antagoniste, le sénateur Sherman, pour la campagne présidentielle de 1888 aux Etats-Unis.

—La *Gazette du Canada* du 4 courant, contient un avis de la banque d'Hochelaga annonçant un dividende de 3 pour cent; avis des lettres patentes accordées à la compagnie d'électricité du Canada dont le siége social est à Montréal.

Les nominations suivantes sont annoncées :

Le juge Chauveau, de Québec, pour agir comme commissaire dans les affaires d'extradition ; MM. Maberley et Quigley nommés commissaires dans le district d'Algoma.

De plus les noninations suivantes en rapport avec la cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest: O. E. Hughes, de Prince-Albert, shérif du district de Saskatchewan, en remplacement de M. Ross ; Charles Marshall, de Whitewood, shérif d'Assiniboia, en remplacement de M. King, et M. P. D. King, de Moosomin, shérif d'Alberta.

La Gazette annonce en outre qu'au 31 mai la dette du pays était de $269,898,872 ; l'actif est de $44,420,125 ; la dette nette de $225,471,946.

La dépense au compte du capital s'élevait au 31 à la somme de $4,944,315.

—La *Gazette du Canada* du 11 courant contient ce qui suit : la compagnie de chemin de fer Northwestern Central donne avis d'une grande assemblée de directeurs à Ottawa, le 25 courant dans le but d'élire des officiers pour remplacer les directeurs provisoires actuels.

La Dominion Subway Co., fait application pour lettres patentes, dans le but de construire et d'obtenir des conduits sousterrain pour y placer des fils et des tubes pneumatiques, avec pouvoir de les manufacturer et de transmettre des colis par tels tubes. Le bureau principal est à Montréal et le capital actions $100,000. Les promoteurs sont J. E. Hudson et W. H. Forbes (Boston), C. F. Sise, H. Mackay, A. Robertson, Hon. J. R. Thibeaudeau, G. W. Mosse et Archede Montréal.

Les nominations suivantes sont gazettées : Major A. J. Armstrong, comme paiemaître et surintendant des magasins, district militaire No. 8. Capt. Charles T. Knowlton de Parasborough et le lieutenant Gordon, Toronto, commandants dans le service de protection des pêcheries.

—On dit qu'il existe un projet pour l'achat du chemin de fer Intercolonial par un syndicat de capitalistes allemands. Un des principaux membres du syndicat, le Dr Kampers, est à Ottawa depuis quelques jours pour s'occuper de cette affaire et aussi pour proposer l'établissement à Pictou N. E., d'immenses usines et forges, qui donneraient de l'emploi à plus de 1,000 ouvriers et machinistes allemands. La compagnie veut aussi acheter le chemin de fer du Cap Breton et la section du Pacifique entre Montréal et Québec Elle construirait un pont sur le Saint-Laurent à Québec, et Kampers est d'opinion que la spéculation serait extrêmement lucrative. L'hon. M. Chapleau, questionné à ce sujet, a dit que le gouvernement n'avait pas encore étudié la proposition de M. Kampers.

—L'enquête dans la tragédie de Saint-Nicholas, Qué, s'est terminée par un verdict de meurtre. Madame Lagacé subira son procès aux prochaines assisses criminelles.

Nouvelles d'Europe.

Paris, 9—M. Arène, membre de la Chambre des députés, a envoyé ses témoins à M. Mayer, rédacteur de la *Lanterne* pour une attaque faite dans ce journal contre les Corses. M. Mayer a accepté le défi et le duel a eu lieu hier. M. Mayer avait pour témoins MM. Clémenceau et Lockroy et M. Arène était assisté de MM. Reinach, rédacteur de la *République Française*, et Mérilon, député. L'arme choisie était l'épée. M. Mayer à été légèrement blessé à la main et au bras.

—Le générale Ferron, ministre de la guerre, en France, prend des mesures pour effectuer une grande réduction dans les dépenses de l'administration militaire centrale, conformément au désir d'économie budgétaire manifesté par la chambre des députés.

Rome 13—A la chambre des députés, M. Dovio, radical, a interpellé hier, le gouvernement au sujet des bruits de réconciliation avec le Vatican, M. Zarnardelli a répondu qu'aucun acte du gouvernement ou d'une puissance étrangère ne justifiait une question pareille. Le ministre a ajouté qu'il était opposé à tout conflit entre l'Eglise et l'Etat, mais qu'il voulait que la loi fût respectée et que la mission de liberté confiée à l'Italie restât intact.

M. Crispi a déclaré ensuite que le gouvernement ne recherchait pas une réconciliation et qu'il n'avait aucun désir de savoir ce qui se passait au Vatican. Le temps a mûri, cependant, une foule de questions qui pourraient amener une réconciliation sans que les droits de la nation fussent lésés.

Saint-Pétersbourg, 13—De violentes secousses de tremblement de terre se sont fait sentir à Vernome, dans le Turkestan. La ville a été entièrement détruite. 120 personnes ont été tués et 125 blessés, au nombre desquelles est le général Friede, gouverneur d'une province russe. Les secousses continuent à se faire sentir par intervalles. Les habitants de la ville, pris de panique se sont réfugiés dans les champs.

Paris. 13—M. Clémenceau s'est battu en duel au pistolet avec M. Foucher, directeur du *National*. Aucun des deux n'a été touché.

LA PROROGATION.

La prorogation de la première session de la sixième législature de Manitoba, a eu lieu vendredi, le 10 courant.

Nous donnons tout la liste des projets de loi qui ont été sanctionnés pendant la session par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Aikins :

19 avril 1887.

Bill No. 1—Un Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer Manitoba Central.

Bill No. 2—Un Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer Winnipeg et Southern.

Bill No. 3—Un Acte pour amender le chap. 29 des Statuts passés dans la quarante-neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Un Acte concernant l'élection des députés de l'Assemblée Législative.

1er juin 1887.

Bill No. 5—Un Acte concernant la construction du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge.

Bill No. 9—Un Acte pour pourvoir à l'émanation de contrats de vente pour taxes, dans la ville de Portage la-Prairie.

Bill No. 16—Un Acte pour amender l'acte pour aider les chemins de fer, 1885.

Bill No. 21—Un Acte pour amender l'Acte de l'Asile des Aliénés de Manitoba.

Bill No. 25—Un Acte pour amender le chap. 45 de 49 Victoria.

Bill No. 30—Un Acte pour incorporer *The Northwest Commercial Traveller's Association of Canada.*

10 juin 1887.

Bill No. 6—Un Acte concernant les Cours de Comtés.

Bill No. 12—Un Acte amendant l'Acte Municipal de Manitoba 1886.

Bill No. 14—Un Acte amendant de nouveau l'Acte de la Propriété Réelle 1885 et ses amendements.

Bill No. 15—Un Acte concernant les Associations Co-opératives.

Bill No. 19—Un Acte amendant le chap. 20 des Statuts de la Province passés dans la 47ème année du règne de Sa Majesté.

Bill No. 20—Un Acte amendant l'Acte de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé.

Bill No. 23—Un Acte amendant le Chap. 51 des Statuts Refondus de Manitoba.

Bill No 24—Un Acte amendant la Division 9, Chap. 9, des Statuts Refondus de Manitoba.

Bill No. 26—Un Acte pour légaliser et confirmer l'émission par la Compagnie *Manitoba Electric and Gas Light Company* de £62,000 stg. en débentures et aussi pour valider et rendre obligatoire une hypothèque donnée à certains fidéicommissaires garantissant les débentures susdites, et aussi le réglement pourvoyant à l'émission de telles débentures et à l'exécution de telle hypothèque.

Bill No. 27—Un Acte amendant Chap. 1, 45 Vict., intitulé : "Un Acte amendant le Chap., 9, des Status Refondus de Manitoba, Division 8," intitulé : "Profession légale," et ses amendements.

Bill No. 28—Un Acte amendant "l'Acte des Ecoles de Manitoba," et ses amendements.

Bill No. 29—Un Acte amendant l'Acte pour établir des écoles normales en union avec les écoles publiques.

Bill No. 32—Un Acte concernant le Département du Trésorier Provincial et l'audition des comptes publics.

Bill No. 34—Un Acte concernant la vente et l'administration des terres provinciales.

Bill No. 35—Un Acte incorporant la compagnie de chemin de fer "*Brandon and Northern.*"

Bill No. 36—Un Acte pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance du bétail et contre le feu.

Bill No. 37—Un Acte pour incorporer l'église *Central Congregational Church* de Winnipeg.

Bill No. 38—Un Acte amendant l'Acte d'incorporation de la compagnie de chemin de fer *Saskatchewan and Western.*

Bill No. 39—Un Acte pour incorporer la compagnie d'assurance *Manitoba Life Assurance Company.*

Bill No. 40—Un Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer "*Manitoba Southern.*"

Bill No. 41—Un Acte concernant la loi de libelle.

Bill No. 42—Un Acte concernant les journaux et les publications de même nature.

Bill No. 44—Un Acte donnant le pouvoir au synode du diocèse de la Terre de Rupert de transporter certaines terres.

Bill No. 45—Un Acte amendant l'acte des licences des liqueurs de Manitoba 1886.

Bill No. 46—Un Acte amendant le Chap. 2 des statuts passés dans la 49ème année du règne de Sa Majesté.

Bill No. 47—Un Acte amendant l'acte électoral de Manitoba, 1886.

Bill No. 48—Un Acte amendant l'acte de la Cour du Banc de la Reine, 1885.

Bill No. 50—Un Acte concernant la taxation des chemins de fer.

Bill. No. 51—Un Acte pour incorporer le Refuge des enfants de Winnipeg.

Bill No. 52—Un Acte pour légaliser le réglement No. 194 du Maire et Conseil de la cité de Brandon pourvoyant à un emprunt de $8000, par l'émission de Débentures.

Bill No. 54—Un Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer Emerson et Northwestern.

Bill No. 55—Un Acte pour amender l'Acte de l'Hôpital Général de Winnipeg, 1883.

Bill No. 56—Un Acte amendant l'Acte de l'Eglise Méthodiste, 1884.

Bill No. 58—Un Acte pourvoyant à certaines affaires municipales.

Bill No. 59—Un Acte amendant la loi concernant les hypothèques.

Bill No. 60—Un Acte amendant l'Acte concernant les hypothèques, les prêts et les conventions y contenues.

Bill No. 61—Un Acte autorisant la nomination de gardes-feu et pour prévenir les feux de prairie.

Bill No. 62—Un Acte pourvoyant à l'élection d'un maire et d'un conseil pour la ville d'Emerson.

Bill No. 64—Un Acte amendant le chap. 47, 46 et 47 Vict., intitulé " Un Acte pour encourager la construction des chemins de fer de Manitoba."

Bill No. 65—Un Acte concernant la cancellation des plans.

Bill No 66—Un Acte concernant les dettes de certaines municipalités.

Bill No. 68—Un Acte pour perfectionner la loi.

Bill No. 69—Un Acte pourvoyant à laisser à la Cour du Banc de la Reine de décider la validité du Réglement No. 5 de la municipalité de Morris.

Bill No. 70—Un Acte pourvoyant à octroyer de l'aide à la compagnie de chemin de fer et de navigation de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Bill No. 71—Un Acte pourvoyant à ce que le gouvernement de Manitoba puisse être tiers-saisi en certains cas.

Bill No. 72—Un Acte amendant le chap. 17, 46 et 47 Vict.

Bill No. 73—Un Acte pour incorporer *The Dominion Mutual Accident Association of Manitoba.*

Bill No. 74—Un Acte pour incorporer la compagnie de chemin de Winnipeg et Western.

Bill No. 75—Un Acte pour amender l'Acte incorporant l'Union des Dames Chrétiennes de Winnipeg.

Bill No. 76—Un Acte pour amender l'Acte de l'Université de Manitoba, Statuts Refondus de Manitoba, chap. 63.

Bill No. 78—Un Acte amendant le chap. 46, 49 Vict., Statuts de Manitoba, intitulé " Un Acte amender le chap. 6, 48 Vict., intitulé " Un Acte pour refondre et amender les actes concernant le Département des Travaux Publics.

Bill No. 79—Un Acte concernant la publication des avis officiels.

Bill No. 80—Un Acte amendant chap. 4 des Statuts Refondus de Manitoba, intitulé "Un Acte concernant les élections contestées de Manitoba."

Bill No. 81—Un Acte amendant l'Acte des Travaux Publics de Manitoba.

Bill No. 82—Un Acte pourvoyant à l'élection d'un maire et d'un conseil pour la ville de West Lynne.

Après que la sanction royale eut été donnée a ces bills, Son Honneur prononca le discours suivant :

DISCOURS DU TRONE.

M. l'Orateur et Messieurs de l'Assemblée Législative.

Il me fait plaisir de vous libérer de vos devoirs législatifs, et je dois vous remercier du zèle et de l'énergie que vous avez déployés dans l'accomplissement de la tâche importante qui vous est confiée.

La session qui finit fera époque dans l'histoire du pays par l'importance de l'attitude que la Législature a prise pour obtenir à la population une ligne de chemin de fer rivale, qui, je l'espère, avancera les intérêts du pays.

Je sais apprécier l'intérêt que vous avez pris dans l'avancement de la construction du chemin de la Baie d'Hudson, et j'ai l'espoir que l'amendement que vous avez adopté pourra être une mesure efficace pour terminer cette grande entreprise.

Les divers bills privés qui ont été adoptés, indiquent l'esprit d'entreprise de la population de cette Province et qu'elle veut que les pionniers de Manitoba aient bientôt la jouissance des priviléges et des avantages des Provinces de l'Est.

Je vous remercie des subsides que vous avez votés pour le service public, et j'ai la certitude qu'ils seront appliqués dans les intérêts de la Province.

Je vous relève maintenant des devoirs ardus qui vous ont occupés durant les deux derniers mois, et permettez-moi de vous dire que je sais apprécier à toute sa valeur l'attention que vous avez donnée aux diverses mesures qui vous ont été soumises, et qu'à votre départ pour vos foyers respectifs, vous emportez avec vous mes meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité.

Et la session fut terminée.

NAISSANCES.

—En cette ville, le 11 courant, Madame Elzéar Beaupré, une fille.

—A Saint-Vital, le 12 courant, Madame Siméon Dufault, un fils.

—En cette ville, le 8 courant, Madame Joseph Beaubien, un fils.

MARIAGE.

PRUD'HOMME-DESROCHES—A Saint-Janvier, comté de Terrebonne, Qué., le 13 juin courant, par M l'abbé Bourget, curé, M. L. T. Prud'homme, du département des postes, à Melle Amélia Desroches, fille de M. D. Desroches, N.P.

DECES.

—En cette ville, le 13 juin, à l'âge de 7 ans et 6 mois, Joseph-Arthur, enfant de M. L. A. E. Rousseau.

CAVELIER DE LA SALLE.

(Du *Paris-Canada*, 26 mai.)

Aujourd'hui même a lieu à Rouen, la fête organisée sous le haut patronage de Monseigneur l'Archevêque en l'honneur de Cavelier de La Salle, le navigateur rouennais et le vaillant chrétien qui explora le Canada et donna à la France la Louisiane

Cette solennité se divisera en deux parties.

A deux heures de l'après-midi, les membres des sociétés savantes de Rouen, les autorités et les personnes invitées, se rendront à la salle des Etats de l'Archevêché. Des discours y seront prononcés ; on entendra aussi une pièce de vers composée pour la circonstance et lue par M. Louis Fréchette, le poète canadien.

Le Commissaire général du Canada, M. Fabre, et M. Pierre Margry, ont été invités par Mgr l'Archevêque à assister à la cérémonie.

Après cette première séance, on exécutera à la Cathédrale un oratorio de MM Louis Bricourt et Frédéric Le Rey, œuvre nouvelle dédiée à la mémoire de Cavelier de La Salle.

L'orchestre et les chœurs comprendront 250 exécutants, Mmes Cognault et Bignou et M. Auguez interprèteront les principaux soli.

Au cours de la cérémonie, Monseigneur bénira la plaque commémorative qui sera placée dans la chapelle Saint-Etienne. A la partie supérieure de ce beau monument se trouve un médaillon en bronze, dû à l'habile ciseau de M. Guilloux, et représentant le profil de héros. Au-dessous, sur une dalle en marbre noir, on lit l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE DE
ROBERT CAVELIER DE LA SALLE,
BAPTISÉ A ROUEN LE 22 NOVEMBRE 1643,
en la paroisse de Saint-Herbland, aujourd'hui réunie à l'église cathédrale Notre-Dame,
ANOBLI LE 13 MAI 1675 PAR LOUIS XIV
en récompense des services rendus à son pays,
MORT LE 19 MARS 1687,
après avoir découvert et exploré les bassins de l'Ohio et du Mississipi et pendant vingt années, du Canada au Golfe du Mexique, fait connaître aux Sauvages de l'Amérique la religion chrétienne et le nom français.

Ce monument consacré à honorer son patriotisme et sa piété, a été érigé par les soins de Monseigneur Thomas, archevêque de Rouen, primat de Normandie, l'an mil huit cent quatre-vingt-sept.

La séance se terminera par la bénédiction du très Saint-Sacrement.

Chronique Locale.

—Assemblée de la brigade de secours demain soir.

—Exercice pour le concert de l'hôpital demain soir.

—Assemblée de l'Association Saint-Jean-Baptiste dimanche, après la grand'messe.

—Insignes de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba à vendre, à prix réduits, chez M. T. Pelletier.

—Neuf chiens à l'enclos et mis à l'enchère samedi n'ayant point trouver d'acheteurs ont été tués par la police.

—Samedi matin, à 10.00 heures, aura lieu au Pensionnat de Saint-Boniface la distribution solennelle des prix. Les parents des élèves sont priés d'assister.

—Demain soir, à 8.00 heures, au Collége de Saint Boniface, se fera la distribution solennelle des prix. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont invités.

—La cour de révision pour la division électorale de Winnipeg-Sud, sera tenue dans la salle de la cour de comté, rue Lombard, le 22 courant, à 2 heures p.m.

—De samedi, le 4 courant à vendredi, le 10, inclusivement. il est arrivé 486 émigrants à Winnipeg. Hommes, 315 ; femmes, 80 ; enfants, 91.

—Le comité du pique-nique de l'Association Saint-Jean-Baptiste recevra des soumissions jusqu'à demain soir pour tenir des rafraichissements sur le terrain du pique-nique.

—Dans la nuit de dimanche a lundi le feu se déclara dans l'ancien pavillon musical, rue Lombard, qui servait actuellement d'entrepot à MM. Wishart, Bishop & Cie., meubliers. La bâtisse est une ruine complète ainsi que son contenu. La glacière de M. Bricker, tout à côté a souffert des dommages considérables. On évalue les pertes à une dizaine de mille piastres. La cause de l'incendie est inconnue.

Chronique de la Province.

Saint-Norbert.

14 juin.—Dimanche dernier la procession de la Fète-Dieu a eu lieu avec grande magnificence.

Un autel d'un éclat éblouissant fut élevé pour y faire reposer le Saint-Sacrement en face de l'église paroissiale à l'autre extrémité de l'avenue Notre-Dame.

Sur tout le parcours nous remarquions des étendards, des banderolles, des pavillons aux couleurs multiples et divers ornements qui avec la verdure produisaient un effet superbe.

La procession se mit en marche dans l'ordre suivant :

En tête l'étendard de l'Immaculée Conception suivi par les élèves du couvent ; venait ensuite l'étendard de la Saint-Jean-Baptiste suivi par les dames ; puis le Très-Saint-Sacrement ; le clergé et enfin le peuple.

La journée était des plus favorables aussi la foule était immense.



CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour la construction du Chemin de Fer de la Vallée de la Rivière-Rouge," seront reçues à ce bureau jusqu'à VENDREDI, le 17 courant, à 16 heures, pour la construction et l'équipement du susdit chemin de fer à partir d'un point dans la cité de Winnipeg, jusqu'à certain point dans ou près de la ville de West-Lynne, une distance d'environ soixante-cinq milles, d'après les plans qui peuvent être vus au bureau de l'ingénieur le ou après lundi le 6 juin 1887.

Tout l'ouvrage devra être terminé pas plus tard que le 1er novembre 1887.

Une somme égale à dix par cent du total de la soumission soit en argent ou représentée par un chèque accepté sans conditions, payable à l'ordre du Commissaire des Chemins de Fer devra accompagner la soumission, la dite somme devant être déposée au crédit de la province à la Banque des Marchands du Canada, Winnipeg, à être remboursée quand le contrat sera rempli, sur le certificat de l'ingénieur. Si la soumission n'est pas acceptée, le montant sera remis.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

JOHN NORQUAY,
Commissaire des Chemins de Fer,
Province de Manitoba.

Winnipeg, 4 juin 1887.
2ins.9.6.87.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 15 juillet 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, deux fois par semaine aller et retour, entre.

MIAMI ET MORDEN

à partir du 1er août prochain. Distance calculée 19 milles.

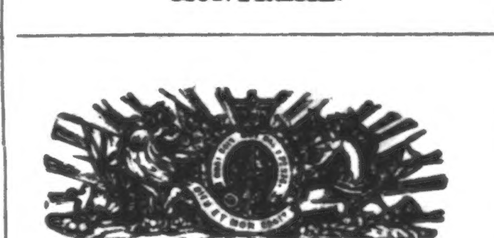
Le transport devra se faire dans une voiture convenable *viâ* Nelson.

Les malles devront laisser Miami les mardis et vendredis à 7.30 heures a.m., et arriver à Morden à midi en temps pour rencontrer le convoi de la malle allant vers l'est. Laisser Morden les mêmes jours à 3.00 heures p.m., ou après l'arrivée du convoi de malle de Winnipeg et arriver à Miami à 7.30 heures p.m., ou dans les 4.30 heures qui suivront le départ de Morden.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quand aux conditions du contrat offert, pevent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Miami, Morden et Nelson et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg 3 juin 1887.
3ins.9.6.87.



Penitencier de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et endossées "Soumission pour approvisionnement," seront reçues au Bureau du Préfet du Pénitencier de Manitoba, jusqu'à mercredi, le 15ème jour de juin courant, à midi, des personnes qui désireront prendre un contrat pour fournir à l'institution, durant l'exercice fiscal 1887-88, les articles compris dans le classement qui suit :

Classe 1. Marchandises sèches.
2 Epiceries.
3. Bœuf, animaux, poids vif.
4. Moutons abattus.
5 Lard salé (mess) en barils.
6. Bois, 500 cordes, plus ou moins.
7. Fleur.
8 Huile de charbon.

Pour toute information nécessaire aux spécifications relatives aux soumissions, s'adresser au Prefet.

SPÉCIFICATIONS.

L'objet d'une soumission devra au moins comprendre une des classes de marchandises plus haut énumérées, en son entier, et pourra en contenir plusieurs.

Il sera fourni des échantillons des articles compris dans les 1ère, 2ème et 8ème classes, par l'institution, et la 5ème par les soumissionnaires, en même temps que les soumissions.

Dans la classe 6 le soumissionnaire devra indiquer la qualité, mou ou dur, sec ou vert.

Dans la classe 8 la preuve devra être mentionnée.

Chaque soumissionnaire devra accompagner sa soumission des signatures de deux personnes responsables consentant à devenir ses cautions pour le cas où sa soumission serait acceptée.

Aucune soumission qui n'aura été faite dans la forme prescrite ne sera acceptée.

Toutes informations touchant les soumissions, les blancs y relatifs, ainsi que les spécifications imprimées et les conditions y ayant rapport pourront être obtenus en s'adressant au soussigné.

Les formes de spécifications imprimées qui seront ainsi fournies devront être remplies en détail, soit les extensions, soit les additions complètement. Tous les articles seront acceptées sujets à l'approbation du préfet.

Tous les articles devront être livrés au Pénitencier, à Stony Mountain, sans frais de transport, soit pour fret, et sans aucune autre dépense incidente.

Les barils, les caisses d'emballage ne devront pas être chargés et ne seront pas retournés.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

S. L. BEDSON,
Préfet.

Stony Mountain, 4 juin 1887.
1ns.9.6.87.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 8 juillet 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, deux fois par semaine aller et retour, entre!

LABROQUERIE ET WINNIPEG,

à partir du 1er août prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable *viâ* Giroux, Clearspring, Sainte-Anne, Lorette et Prairie Grove. Distance calculée, 47 milles.

Les malles devront laisser LaBroquerie les lundis et jeudis à 6.00 heures a.m., arriver à Winnipeg à 4.30 p.m., ou en temps pour le convoi de Port-Arthur. Elles laisseront Winnipeg les mardis et vendredis à 9 45 heures a.m., ou après l'arrivée de la malle de Port-Arthur et être rendues à LaBroquerie à 8.15 heures p.m.

Ou, s'il convient mieux aux soumissionnaires : Laisser Winnipeg les mardis et vendredis à 9 45 heures a.m., ou après l'arrivée de la malle de Port-Arthur, arriver à LaBroquerie à 8.15 heures p.m. Laisser LaBroquerie les mercredis et samedis à 6.00 heures a.m., arriver à Winnipeg à 4.30 heures p.m., ou en temps pour le convoi de Port-Arthur.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quand aux conditions du contrat offert, peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux differents bureaux de poste ci-dessus nommés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 23 mai 1887.
2ins.1.6.87

AVIS

Prenez avis qu'un règlement autorisant un emprunt de $3,000.00, dans le but d'aider à la construction du moulin a farine proposé, a été dûment passé par le conseil de la municipalité de DeSalaberry ; que la preuve de la due passation du dit règlement et du fait que l'on s'est conformé à toutes les formalités préalables qu'exige le Statut fait et pourvu à cet effet, a été soumise au Commissaire municipal, auquel on s'adressera pour obtenir un certificat concernant le dit règlement, en vertu des dispositions de la section 319 de l'"Acte municipal de Manitoba 1886," le ou après le vingt-septième jour de Juin prochain.

Daté à St. Pierre, le 5ième jour de mai A.D. 1887.

L. M. P. NOEL,
Greffier de la Municipalité de DeSalaberry.

5ins.12.5.87

APPEL

DES

RR. SS. DE LA CHARITE

DE

SAINT-BONIFACE

POUR LA

CONSTRUCTION

D'UN

Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette construction.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1.50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

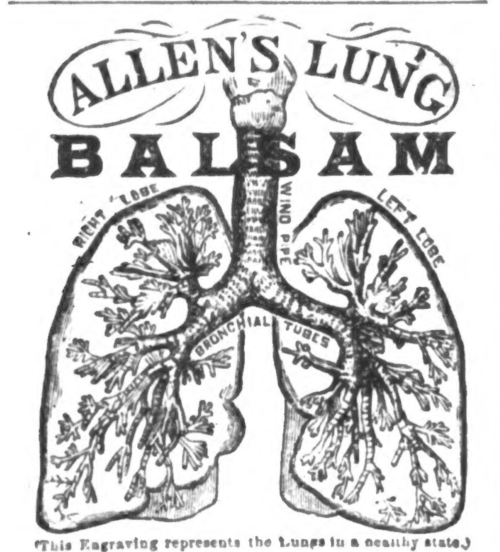
La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86



(This Engraving represents the Lungs in a healthy state.)

BAUME D'ALLEN

REMÈDE CONTRE LA

Consomption, la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Croup

Et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.

Il guérit la Consomption, quand tous les autres Remèdes ont échoué.

Recommandé par les Médecins, les Garde Malades, par tous ceux en un mot qui en ont fait usage.

Il n'a jamais échoué dans son action.

Il n'a pas d'égal comme expectorant.

Il ne saurait faire de mal même au plus faible enfant.

Il ne contient pas d'Opium.

Chaque Bouteille porte les Directions.

En vente chez tous les Pharmaciens.

6f 83, 1a

PENSIONNAT DE SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché ; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses ; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois ; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

PRESTON & NORRIS

(Ci-devant de la maison Alexander).

494 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG, 494

Porte voisine du magasin de Chaussures de Ryan.

——o:o:o——

MM. Preston & Norris veulent se défaire de tout leur assortiment de

MARCHANDISES SECHES,

Marchandises pour Messieurs, etc.,

à des prix bien au-dessous de tout ce qui peut s'offrir dans Winnipeg.

Tout l'assortiment doit être vendu le 1er d'Août prochain.

Nos Marchandises sont toutes nouvelles.

PRESTON & NORRIS,
[Ci-devant de la maison Alexander]
494 Rue Principale, Winnipeg.

3m 12,5,87

Porte voisine du magasin de chaussures de Ryan, près de l'Hôtel-de-Ville.

GEO. CRAIG & Cie

SUCCESSEURS DE

MM. PARKES & CIE, (au Lion d'Or),

WINNIPEG.

Ayant acheté cet énorme assortiment de marchandises pour la moitié du prix, nous pouvons vendre meilleur marché que les marchands de gros.

NOUS VENONS AUSSI DE RECEVOIR DE MONTREAL UN NOUVEL ASSORTIMENT DE

Marchandises de Printemps

des plus variées et que nous détaillerons aussi à des prix très-réduits.

Nous nous sommes assurés les services d'un homme d'affaires de Montréal, (un Canadien-français) qui s'occupera spécialement de la pratique française.

Venez nous voir et vous serez satisfaits de vos achats au VIEUX MAGASIN POPULAIRE, LE LION D'OR. Ses nouveaux propriétaires sont décidés à faire fleurir le commerce.

Venez bientôt.

GEO. CRAIG & CIE.

1m 31.3,87

SANTÉ POUR TOUS ! !

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se-vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

AVIS.

N. D. McDONALD & Cie.,

(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 251 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de

Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,

toujours en main.

M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.

Glace ! Glace ! !

M. JEAN-BAPTISTE LAUZON désire faire connaitre au public qu'à partir d'aujourd'hui, il peut fournir de la glace pendant tout l'été. Pour $5.00 il donnera 10 livres de glace par jour jusqu'au 1er octobre prochain.

Saint-Boniface, 12 mai 1887.

J.-BTE LAUZON.

jno 12 5 87

VICK'S

FLORAL GUIDE FOR 1887

Now ready, contains 2 Colored Plates, hundreds of Illustrations, and nearly 200 pages—32 pertaining to Gardening and Flower Culture, and over 150 containing an Illustrated List of nearly all the FLOWERS and VEGETABLES grown, with directions how to grow them, where the best SEEDS, PLANTS, and BULBS can be procured, with prices of each. This book mailed free on receipt of 10 cents, and the 10 cents may be deducted from the first order sent us. Every one interested in a garden, or who desires good, fresh seeds, should have this work. We refer to the millions who have used our seeds. Buy only Vick's Seeds at Headquarters. JAMES VICK, SEEDSMAN, Rochester, N. Y.

RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Cigares,

365, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

——(o:o:o)——

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous éto ner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantitlons sur demande.

Over 6,000,000 PEOPLE USE

FERRY'S SEEDS

Their Seeds are popular because they are good.

D. M. FERRY & CO. are admitted to be the LARGEST SEEDSMEN in the world.

D. M. FERRY & CO'S Illustrated, Descriptive & Priced SEED ANNUAL For 1887 will be mailed FREE to all applicants, and to last season's customers without ordering it. *Invaluable to all. Every person using Garden, Field or Flower SEEDS should send for it.* Address D. M. FERRY & CO. Windsor, Ont.

Vieux Timbres.

Mme Deguy, 12 avenue Bosquet, à Paris, désire acheter des vieux timbres-poste, pour collections et tapisseries, principalement des timbres usés de Nouvelle-Ecosse.

no.28.4.87.

GUILBAULT et LANTHIER

BLOC ROYAL,

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

MM. GUILBAUT & LANTHIER ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un établissement de FERBLANTIER à l'ancienne place de M. G. Longpré, et toutes commandes qu'on voudra leur confier seront exécutées à des prix très-modérés et sous le plus court délai.

Couvertures en Fer Blanc,
Tôle Galvanisée,
Tôle Noire ;

REPARATION DE TOUTE ESPECE, Etc.

M. Lanthier s'occupera aussi de poser les appareils de chauffage et exécutera tout ouvrage en plomb.

Une visite est sollicitée.

N'oubliez pas l'endroit :

Guilbault et Lanthier,
"BLOC ROYAL"
Avenue Provencher,
SAINT-BONIFACE.

2m. 16. 9. 86.

ŒUVRE DE LA COLONISATION

DE LA PROVINCE DE QUEBEC

SOUS LE PATRONAGE DU

CURE LABELLE.

PAR ACTIONS de $1.00 et de 25c.

SUIVANT LA SÉRIE.

Il se fait un TIRAGE MENSUEL DES BÉNÉFICES.

L'action donne droit à prendre part à un de ces tirages.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU

LE 15 JUIN PROCHAIN

$50,000 répartis entre les gagnants.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Secrétaire,

S. E. LEFEBVRE,
19, Rue St. Jacques,
MONTRÉAL, Canada.

1an 18,5, 87.

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

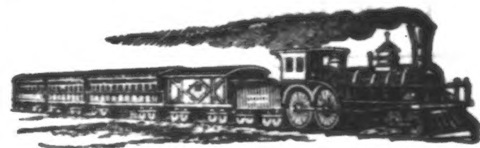
RÉCOMPENSE.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Périodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est — Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15 / †6 55 a m l 14	Moose Jaw	5 l †7 30 pm / 14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14 / 11 35 p m l 11	Medecine Hat	16 l 12 40 a m / 13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8 / 12 01 pm l 10	Calgary	19 l 12 30 p m / 12 a 11 30 a m
† 4 25 p m	a 10 Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud — Départ	Stations.	Allant vers le Nord — Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Départ	Stations.	Allant Sud. — Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est. — Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Départ	Stations.	Allant Nord-Est — Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

EN ROUTE

POUR

ONTARIO

ET

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence ; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à

S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

4,2,86 jno



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL "LE MANITOBA"

—:o:—

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE : —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

—(o **TOUTES ESPECES DE** o)—

BLANCS et FORMULES

— A L'USAGE DES — !

Corporations Municipales

—:o:—

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA